

# COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze novembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	19
Quorum	Atteint
Membres absents et excusés	1

Date de convocation : 31 octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 4 novembre 2024.

**Membres présents** : BECQUET Françoise, BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LE BOULANGER Christophe, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine,

LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire, THOMAS Jean-Paul (arrivé à 18 h 19), VAUGELADE Martine.

**Membres excusés** : PERALDI Sandra

**Membres absents** : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel, JUEL Madeleine

**Secrétaire de séance** : TANNEUR Claire

### Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024

### I Affaires budgétaires

- 1) Décision Modificative N° 4/Assainissement : frais d'études
- 2) Décision Modificative N° 5/BP : chapitre 12 : frais de personnel
- 3) Avance financière sur subvention 2025 : association ANACROUSES

### II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

Compte-rendu

### III Travaux – Personnel communal

Travaux :

- 4) Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable - exercice 2023
- 5) Adhésion d'Isigny Omaha Intercom au SDEC

Personnel :

- 6) Tableau des effectifs : mise à jour

### IV Affaires scolaires

Compte-Rendu

### V Développement économique/Communication

Compte-Rendu

### VI Association/Affaires sociales

Compte-Rendu

### VII Intercommunalité

Compte-Rendu

### VIII Citoyenneté

Compte-Rendu

*À l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.*

## Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Claire TANNEUR est élue secrétaire de séance.

## Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2024

Deux membres de l'assemblée font remarquer qu'ils ne peuvent l'approuver car ils n'étaient pas là. Le procès-verbal est donc adopté avec 2 abstentions.

### I Affaires budgétaires

#### 1. Décision Modificative N°4/Assainissement : frais d'études

Monsieur le Maire informe d'une ouverture de crédit au chapitre 20 « frais d'études » pour un montant de 22 404 euros, ce qui correspond aux études préalables nécessaires à la réalisation des différents projets en assainissement pour 2024, ainsi qu'à l'obtention des subventions de l'Agence de l'eau (études préalables liées à la charte qualité Agence de l'eau).

Ces études préalables concernent la réhabilitation du réseau des eaux usées sur le secteur Testu et rue de la Ferrière et le projet de mutualisation d'une station de traitement commune avec Isigny Omaha pour le traitement des eaux usées de Cormolain.

Ces études sont des missions complémentaires comprises dans les marchés de maîtrise d'œuvre, il est donc nécessaire de les imputer en investissement (en frais d'études).

Vu le budget primitif adopté le 4 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits ;

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les mouvements de crédits de la Décision Modificative N°4 du Budget Assainissement et détaillée ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépense
Investissement	20	2031	22 404
Investissement	20	21532	- 22 404

Adopté à l'unanimité.

#### 2. Décision Modificative N°5/BP : chapitre 12 : frais de personnel

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée une Décision Modificative N°5 du Budget Principal 14300 pour le budget de la commune dans le chapitre 012.

En effet, il n'a pas été envisagé, lors de l'élaboration du BP, divers recrutements de personnel en cette fin d'année 2024.

D'autre part, pour le personnel extérieur à la Mairie (6218) notamment la « BACER », la facturation des mois d'octobre à décembre 2023 n'a pas été prise en compte lors de l'élaboration.

Au vu de ces éléments, la provision de la commune au chapitre 012 n'est pas suffisante.

Il est donc nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget primitif.

Vous trouverez ci-joint l'explication détaillée :

**FONCTIONNEMENT**

Charges		PB	Besoin	Ecart
6218	Autre personnel extérieur	500	77 300	76 800
633	Impôts et taxes	14 140	8 010	- 6 030
6411	Personnel Titulaire	420 000	416 000	- 4 000
6413	Personnel Non Titulaire	91 252	77 830	- 13 422
64168	Emplois aidés	0	0	0
6450	CS	239 138	234 618	- 4 520
6470	Autres CS	3 236	3 536	300
Produits				
70878	Autre charge gestion courante par tiers	31 000	5 500	- 25 500
70876	Fact PBI	0	27 148	27 148
742	Dotation aux élus		293	- 293
7411	Dotation forfaitaire des communes	302 202	298 565	3 637
74121	Dotation de solidarité rurale	385 100	402 623	- 17 523
74127	Dotation nationale de péréquation	53 716	52 749	967

Il convient aujourd'hui de réajuster les crédits votés.

Vu le budget primitif adopté le 4 avril 2024 ;

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les mouvements de crédits de la Décision Modificative N° 5 du Budget Principal détaillée ci-dessous :

Section	Chapitre	Article	Dépense	Recette
Fonctionnement	012	6218	49 128	
Fonctionnement	65	65888	- 34 268	
Fonctionnement	74	74121		13 212
Fonctionnement	70	70876		; 1 648

Adopté à l'unanimité.

### 3. Avance financière sur subvention 2025 : association ANACROUSES

Le Maire informe le conseil des difficultés que traverse l'Association Anacrouses.

En effet, suite à l'arrêt du dispositif OMNI et à la perte d'une subvention de 49 000 euros sont venues s'ajouter la liquidation d'une dette URSSAF Covid et l'augmentation exceptionnelle de leurs charges, liées à l'absence de plusieurs salariés.

Afin d'éviter à cette association si importante pour la commune et les jeunes qui bénéficient de cette structure, des difficultés de trésorerie qui pourraient l'amener à disparaître, Monsieur le Maire propose de lui verser une avance financière sur la subvention 2025, déclinée comme suit :

Association	Subvention prévue en 2025	Avance de 50% en 2024
Anacrouses	12 000 €	6 000 €

Le Maire propose :

- De décider le versement d'une avance de subvention 2025 à hauteur de 50% à l'association Anacrouses, soit 6 000 € ;

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 65748 du BP 2024.

Adopté à l'unanimité.

## II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

### Compte rendu

RAS.

## III Travaux

### 4. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable – exercice 2023

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'eau potable.

Le rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En date du 3 octobre 2024, le syndicat d'adduction d'eau du Pré-Bocage a approuvé ce rapport et demande maintenant aux communes de bien vouloir le présenter en conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil :

**Adopte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté par le syndicat d'adduction d'eau du Pré-Bocage ;

**Décide** de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et au syndicat d'adduction d'eau du Pré-Bocage la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### 5. Adhésion d'Isigny-Omaha-Intercom au SDEC

Le Maire informe le conseil de la volonté de la communauté de communes Isigny-Omaha-Intercom d'adhérer au syndicat SDEC Energie.

L'avis des communes adhérant au Syndicat est donc demandé.

VU, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016 ;

VU, la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha-Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire ;

VU, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence ;

CONSIDERANT que la communauté de communes Isigny-Omaha-Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais ;

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha-Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha-Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. À défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'État dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal cette proposition d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha-Intercom au SDEC ÉNERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE

### Personnel :

## 6. Tableau des effectifs : mise à jour

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins des services ont nécessité :

- l'embauche d'un agent, par voie de mutation, pour donner suite à un départ imminent ;
- l'embauche d'un agent contractuel suite à un nouveau besoin (10/35<sup>ème</sup>) ;
- la suppression d'un poste suite à un départ en retraite.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin que celui-ci reflète la réalité des emplois pourvus.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nbre d'emplois et durée hebdomadaire	Observation
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>		
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif Adjoint administratif	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 35/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	<b>Contractuelle Mutation</b>
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	4 postes à 35/35 <sup>ème</sup>	
Adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à 35/35 <sup>ème</sup>	<b>Dont 1 contractuel</b>
Adjoints techniques	5 postes : 3 à 35/35 <sup>ème</sup> et 2 à 10/35 <sup>ème</sup>	
<b>Cadre d'emplois des ATSEM</b>		
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes à 35/35 <sup>ème</sup>	
<b>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</b>		
Adjoint du patrimoine	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	<b>Contractuelle</b>
<b>Cadre d'emplois des animateurs</b>		
Animateur de catégorie C	1 poste à 10/35 <sup>ème</sup>	<b>Contractuelle</b>

Gilles LAURENT demande où se situe l'agent prévu en remplacement de l'agent technique de Livry qui part en retraite.

Thierry ROHAUT lui précise que c'est un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, en tant que coordonnateur technique.

Gilles LAURENT pense qu'il fera donc plus d'administratif que de travail de terrain et qu'en fait, il déchargera l'adjoint aux travaux dans son travail.

Bérengère MOREAU renchérit en précision que le besoin est sur le terrain et que c'est le rôle de l'élu d'être coordonnateur. Plusieurs autres élus sont du même avis.

Thierry ROHAUT rétorque qu'il ne peut pas être partout et que ça n'empêchera pas l'agent d'être sur le terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Adopte** les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus,

**Dit que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité.

## IV Affaires scolaires

Exposé de Madame BOUVIER, adjointe au Maire :

Conseil d'école du 5 novembre 2024 :

- Election des parents d'élèves : taux de participation plus important que les années précédentes : 60,82 % cette année contre environ 50 % les années précédentes.
- Effectifs : 253 élèves.
- Evaluation des élèves : cette année, tous les élèves du CP au CM2 ont dû passer les évaluations du 9 au 20 septembre. Le niveau est en baisse, des difficultés de plus en plus importantes. Ces résultats donnent à réfléchir et l'équipe enseignante se pose la question d'un passage en zone prioritaire.
- Projets pédagogiques : musique, piscine, cirque acrobatique, médiathèque, cinéma, cross, football, rugby, forêt, classe d'eau, théâtre, jardin.
- Budget de la coopérative scolaire : après pointage, le solde serait de 8 210,60 €. La participation des familles s'élève à 2 517 €.
- APE : organisation de différentes manifestations et financement de sorties scolaires ou de transports. L'an dernier, le budget était de 4 500 €.
- Travaux : remerciements à la mairie pour les ordinateurs, les lits et le remplacement d'une ATSEM en début d'année.

*Martine VAUGELADE demande le nombre d'Auxiliaires de Vie Scolaire.*

*Corinne BOUVIER va se renseigner.*

*Monsieur le Maire souligne qu'il y a déjà 12 ULIS.*

## V Développement économique/Communication

Exposé de Mme HANICOT, adjointe au Maire :

Dates des prochains événements sur la commune :

- 13 novembre : Scot phase 3 – Atelier 1 – Cadre de vie, habitat, commerces et mobilité à 14 h 30 à PBI
- 15 novembre : don du sang de 15 h 30 à 19 h 30
- 15 novembre : à 18h à la maison citoyenne, Vernissage exposition de peinture « Réalité Fête ses 10 ans » - Expo du 22/10/2024 au 10/01/2025
- 15 novembre : à 19 h 00 à la maison citoyenne, Concert « Mémoire Vintage » avec Maïïon HUGUET
- 17 novembre : Les Randos Caumontaises – VTT / Pédestre
- 20 novembre : Scot phase 3 – Atelier 2 – Formes urbaines et densité à 14 h 00 à PBI
- 21 novembre : Soirée Beaujolais avec les professionnels
- 24 novembre : Repas des anciens de Caumont – messe à 10 h 30
- 29 novembre : Scot phase 3 – Atelier 3 – Economie et attractivité des territoires à 9 h 30 à PBI
- 29 novembre : Pot de départ de l'agent technique de Livry à 17 h 45 à la salle des fêtes de Livry
- 1<sup>er</sup> décembre : Salon du vin de 10 h 00 à 18 h 00 – Repas sur réservation
- 3 décembre : Scot phases 3 – Atelier 4 – Trame verte et bleue, paysages à 16 h 00 à PBI

L'Echo Montais sera dans les boîtes aux lettres des caumontais les 26-27 et 28 novembre prochains.

## VI Associations/Affaires sociales

Exposé de Mme DUVAL, adjointe au Maire :

Les sapins sont commandés, les décorations de Noël vont l'être prochainement.

## VII Intercommunalité

Exposé de Mme LEPREVOST, conseillère municipale :

Conseil Communautaire :

- Programme WATI : concerne la découverte des économies d'énergie. Une cinquantaine d'école y a accès.
- Poubelles : suppression des sacs jaunes à partir de début mars, jusqu'à début décembre si PBI retenue à l'appel d'offres.

## VIII Citoyenneté

Exposé de Mme HEREL-PERALDI, conseillère municipale.  
RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 02.

## Prochaines réunions

Réunion préparatoire : mardi 26 novembre 2024 à 18 h 00, à Livry  
Réunion du conseil : lundi 9 décembre 2024 à 18 h 00, salle du conseil de Caumont.

Christophe LE BOULANGER,  
Maire



Claire TANNER,  
Secrétaire de France

*min eum*